

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 45 – Juillet 2010

L'inFO44



Concours interne spécial de Contrôleur du Trésor Public : modification de la date et du planning des épreuves

Des collègues se sont inquiétés des dispositions de la Note de service n° 10-031-V31 du 20 juillet 2010 qui modifie la date des épreuves d'admissibilité du concours interne spécial de Contrôleur du Trésor public 2010 (CIS), initialement prévues le 7 septembre prochain, pour les avancer au 6 septembre 2010.

Si le changement de date est concevable compte tenu du mouvement de grève prévu le 7 septembre 2010 sur les retraites, ce texte modifie le déroulement des épreuves qui se tiendront désormais sur une seule après midi de 13h à 16h et de 16h30 à 18h30 avec ½ heure de battement entre les deux.



Conscient des changements que cela impose aux candidats, le Syndicat est intervenu auprès de la DGFIP pour obtenir des explications sur le sujet.

Lors des différents groupes de travail sur les personnels hors métropole, FO DGFIP avait dénoncé les conditions d'organisation des concours particulièrement pénibles et injustes pour les agents en poste outre mer qui devaient composer la nuit compte tenu du décalage horaire, afin d'éviter d'éventuelles fuites sur les sujets des épreuves. Il est évident que ces collègues n'abordaient pas les concours dans les mêmes conditions d'aptitude à la réflexion et à la concentration que les candidats en métropole.

Un dispositif dit de "mise en loge" a alors été testé en 2010 pour le seul concours de Contrôleur principal, mais l'Administration en a immédiatement relevé les inconvénients financiers et humains. En effet, il s'agissait purement et simplement, d'héberger les candidats dans un hôtel sous la surveillance de représentants de l'Administration en leur évitant tout contact avec le reste du Monde jusqu'au début des épreuves.

Constatant que le nombre de candidats concerné par le CIS était nettement plus important (notamment pour les Antilles) que pour le concours de Contrôleur principal, la Direction Générale a donc préféré abandonner ce système au profit d'une réorganisation du planning des épreuves.

Pour sa justification, la DGFIP considère que cela se faisait déjà dans la filière fiscale (harmonisant ainsi de fait les modalités de concours), que les statuts uniques ont été adoptés et que la création de l'École Nationale des Finances Publiques (ENFIP) met en place un opérateur unique du recrutement et de la formation professionnelle

au 1er septembre 2010.

Certes, l'argumentaire est recevable, mais, dans cette affaire, le Syndicat constate un manque de concertation manifeste avec les représentants du personnel et soupçonne que l'intérêt économique aura prévalu sur l'intérêt des candidats. Il reste donc vigilant sur l'organisation de ces épreuves.

Catégorie A gestion publique : modalités de reclassement dans les nouveaux grades



**Les tableaux sont en ligne
sur le site FO DGFIP44 !**

CAP Nationales des deux filières : calendriers du 2ème semestre 2010

**Les calendriers prévisionnels
sont également en ligne
sur le site FO DGFIP44 !**

*Bon retour aux juilletistes
et bonnes vacances aux aoûttiens !*

Les membres du Comité de FO DGFIP44



Besoin de vacances dino

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

FO DGFIP
la force syndicale